



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

COMPTE RENDU SUCCINCT

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil quinze, le cinq du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE - MME CAVECCHI – M. BODIN – MME FORTUNATO - M. VERBRUGGHE - MME HINAUX – M. SOUIED - MME CRISTALLIN - M. MELKI - MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – MME DODIN – MME MERCHIE – MME SENSE - M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. LANDRY – MME MOSER - M. FERNANDEZ – MME GONZALEZ – M. GAILLARD – MME SAINTEN - MME DECOURTY – M. DE CARLI – MME MONTALTI - M. BOULLÉ.

Liste Vivre à Franconville : M. RAISSÉGUIER – MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. QUIVRIN – M. LE DU - MME CHEVALIER.

Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE – M. USTASE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

M. MONTOUT Pouvoir à MME SAINTEN
M. CELLIER – Absent excusé.

M. CHANUDET Pouvoir à MME CAVECCHI

Liste Vivre à Franconville :

M. LAMOURI Pouvoir à MME CHEVALLIER

MME COUSIN Pouvoir à M. RAISSÉGUIER.

SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN.

Le Conseil municipal convoqué le 24 février 2015 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

QUESTION N°1

DGS : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2015. (M. LE MAIRE)

La liste « Vivre à Franconville » souligne qu'il n'y a pas d'observation quant à la rédaction de leurs interventions, mais considère que les interventions de la liste « Franconville une Ambition Partagée » ne sont pas retranscrites dans leur intégralité. Monsieur DELATTRE répond que l'essentiel des interventions de la majorité est retranscrit et qu'il est inutile de faire du mot à mot.

Le compte rendu du 12 février 2015 est adopté à la majorité avec l'abstention de la liste « Vivre à Franconville ».

QUESTION N°2

FINANCES : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 – VILLE.

M. SOUJED donne lecture de son intervention relative au DOB, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'Orientation n° 92.125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

« D'après les articles L. 2312-1, L. 3312.1, L. 5211-36 et L. 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit être tenu préalablement au vote du budget. Cette délibération n'est pas soumise au vote de l'assemblée délibérante, elle permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que les principales lignes directrices.

Le DOB fait l'objet d'une présentation en conseil municipal mais ne donne pas lieu à un vote. Il permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que ses principales lignes directrices.

Le vote du budget primitif 2015 de la Ville aura lieu le 30 mars prochain. Certains éléments, en dépense et en recette, pourraient évoluer entre temps.

En 2015, le budget de la Ville s'inscrit dans une nouvelle fois dans un contexte national très contraint. Il sera impacté par les décisions prises au niveau national et dans un contexte économique international encore fragile.

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Les perspectives économiques pour 2015

La croissance pour l'Union Européenne atteindrait 1.5% en 2015 contre 1.3% en 2014.

Quelques facteurs non exhaustifs contribueraient à cette évolution :

- La dépréciation de l'euro qui devrait donner un élan d'optimisme aux entreprises exportatrices.*
- La baisse significative du cours du pétrole impactant le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.*

La Commission européenne a confirmé début février le scénario avancé par Bercy d'une croissance de 1% en 2015.

L'inflation moyenne 2014 a été de 0.5%, depuis mi-2013 les prix n'évoluent que très faiblement.

Le cadre fixé par la loi de finances de l'Etat

L'Etat a annoncé que le déficit public représentait 4.4% du PIB en 2014, l'objectif à atteindre pour 2015 est toujours de 3% conformément aux directives de l'Union Européenne.

La résistance du déficit budgétaire et la faible croissance pourraient faire passer la dette publique française à 98% du PIB en 2015.

Cela va engendrer deux difficultés :

- la première étant le non- respect du pacte européen de stabilité, la dette publique ne devant pas dépasser 60% du PIB.
- la seconde, la France risque d'avoir à payer de plus en plus cher l'argent pour le financement de son déficit.

La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'Etat dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics la période 2014-2019.

Cette diminution, s'évalue à 11Md€ lissée sur 3 ans de 2015 à 2017. Elle pèse intégralement sur la Dotation Globale de Fonctionnement accordée aux communes.

A ce jour, nous n'avons aucune information concernant le montant des dotations suivantes :

- DSU (Dotation de Solidarité Urbaine),
- DNP (la Dotation Nationale de péréquation),
- FSRIF (le Fonds de Solidarité de la région IDF),
- DGD (Dotation Globale de Décentralisation).

Il sera inscrit au budget 2015 les montants que nous avons perçus en 2014. En cours d'année un réajustement sera effectué en fonction des sommes notifiées.

CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur les finances communales

Pour mémoire, la commune a rejoint au 1^{er} janvier 2013 la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), établissement public intercommunal à fiscalité propre.

L'attribution de compensation versée à la ville par la CALP en 2014 était de 8 368 089 €.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours de d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :

- Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage : **16 667 €**
- Lutte anti-graffitis : **30 344 €**
- Transports (ligne 3037) : **220 174 €**
- Gestion des buttes du Parisis : **23 049 €**
- Chaussée Jules César : **89 265 €**
- Création d'Aire d'Accueil des gens du voyage : **10 298 €.**

Le montant de l'attribution de compensation 2015 s'élèvera donc, après déduction des charges transférées, à **8 270 242 €.**

La ville percevra en 2015 la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui se monte à 712 633€ contre 838 392 € en 2014. Cette dotation est amenée à disparaître d'ici 2021, elle diminuera donc de 15% tous les ans jusqu'à son extinction totale.

LES PRIORITES BUDGETAIRES 2015

Le budget de fonctionnement

Il s'élèvera à 49.7 M€ contre 52.1 M€ en 2014. Cette baisse s'explique par la rationalisation des services et les économies obtenues dans les dépenses de fonctionnement, sans diminution du niveau des services offerts aux Franconvillois.

Le résultat de fonctionnement de 2015 est repris de manière anticipée et s'élèverait à 4.072 M€. Selon la réglementation en vigueur, il servira en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 2015 pour un montant de **2.989.238 €.**

Le virement à la section d'investissement se monte quant à lui à **1.083.245 €**.

La totalité de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élèvera donc à : **4.072.483 €**.

1- La fiscalité locale

La diminution de l'enveloppe normée de l'Etat pour de 2015 est de 3.67 milliards d'euros.

La commune subit une baisse sans précédent de sa DGF en 2015 estimée à **800 000 €** par rapport au montant perçu en 2014. En deux ans, la commune aura perdu **1.062.530 €** de recettes de fonctionnement (262 530€ en 2014 et 800 000€ en 2015).

En 2014, suite aux décisions du gouvernement de baisser, arbitrairement, les dotations et d'imposer des dépenses supplémentaires aux communes, la collectivité s'est trouvée dans l'obligation impérieuse d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière de 5%.

Compte tenu du contexte économique difficile pour les familles. Nous avons décidé cette année, de maintenir les taux des impôts directs votés en 2014.

La politique de maintien des taux des impôts directs a été rendue possible grâce :

- à l'apport de nouvelles recettes générées par la **construction de nouveaux logements qui augmente de 526 000€ la recette fiscale** et à la maîtrise, voire à la diminution des **charges de fonctionnement**.

Pour 2015, les taux seront donc identiques à ceux votés en 2014 et s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation 16,75 %
- Taxe foncier bâti 17,58 %
- Taxe foncier non bâti 125,43 %.

2- Le soutien au secteur associatif

Malgré ces fortes contraintes budgétaires, indépendantes de notre volonté, la ville a maintenu son soutien aux associations franconvilloises présentant un intérêt public et ce dans les domaines scolaire, social, culturel et sportif.

L'enveloppe totale des subventions s'élèvera donc à **1 318 759 €** contre 1.392.495 € en 2014.

3- Les services offerts à la population

Ils seront maintenus voire développés dans certains secteurs, en fonction des nouveaux besoins.

Concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires, la Ville s'est équipée en fin d'année 2014 d'un **kiosque famille**.

Un guichet unique, vient d'être créé. Celui-ci est dédié aux activités scolaires et périscolaires. Il permettra aux parents d'inscrire en ligne leurs enfants à la cantine et aux activités périscolaires et de consulter leurs factures.

L'offre culturelle variée de la programmation de l'Espace Saint-Exupéry est maintenue, de même que les projets de la médiathèque et de l'école de musique.

Les manifestations culturelles, festives et sportives seront organisées pour continuer à faire de Franconville un véritable lieu de vie, loin de la banlieue dortoir.

Comme vous devez le savoir, compte tenu de la désaffection des sponsors qui sont, eux aussi, frappés par la crise et les augmentations importantes des impôts, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser cette année le jumping.

Nous constatons que ceux qui hier étaient contre cette importante manifestation, pleurent aujourd'hui sa disparition et déclarent sur le Parisien je cite " Ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'animation de la ville "

La communication municipale se modernise :

19 panneaux numériques vont être installés dans les différents quartiers de la ville. Ces affichages numériques « nouvelle génération » permettent d'associer textes et images afin de valoriser les manifestations organisées par la commune et les associations dans le but d'une communication plus dynamique.

Dans un contexte de vigilance accrue, la sécurité des Franconvillois demeure au cœur des priorités de la municipalité. Le système performant de vidéosurveillance fixe et de caméras nomades est une source de renseignements essentielle pour les forces de police.

En 2014, 600 appels ont été reçus et émis, plus de la moitié concernant des échanges avec la Police Nationale.

En 2015, Il est prévu d'investir dans de nouveaux dispositifs, et de renouveler 1/3 des caméras existantes par du matériel de dernière génération.

A ce jour, notre sécurité est assurée sur le terrain par :

- 12 policiers municipaux,
- 7 agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 8 opérateurs vidéo.

4- L'administration de la ville

Les services municipaux bénéficieront à nouveau en 2015 de moyens permettant de garantir le niveau de service rendu à la population.

La commune continue son effort de maîtrise de la masse salariale en rationalisant et en optimisant les ressources humaines. Le remplacement des fonctionnaires partant en retraite n'est pas systématique, c'est une étude au cas par cas qui est faite.

En ce qui concerne l'augmentation des effectifs celui-ci est dû essentiellement à la création de nouveaux services et notamment à l'évolution continue de la réglementation en vigueur.

En l'occurrence l'enfance et la petite enfance.

Le budget d'investissement

Il s'élèvera au total à **10.295.110 €** contre **11.588.064€** en 2014. Les dépenses d'équipement brutes (comprenant les restes à réaliser) seront de **4.377.786 €** contre **6.640.495 € en 2014**.

Les principaux postes de dépenses

Deux priorités seront retenues pour l'année 2015 :

1- Les équipements scolaires :

- Extension et Réhabilitation de la maternelle Fontaine Bertin n°1 (141 103 €)
- Réhabilitation des locaux de la maternelle Fontaine Bertin n°2 (261 540 €)
- Etude pour la restructuration et l'extension de la maternelle Bel Air (80 000 €).

2- Le gros entretien du patrimoine existant :

- Grosses réparations d'étanchéité et de couverture (200 000 €)
- Travaux divers sur bâtiments existants (266 000 €).

Les recettes

1- Les ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** s'élèvera en 2015 à 1.400.000€. Ce montant est le résultat des dépenses d'investissement de 2013 qui étaient de 9.050 M€, une année marquée par d'importantes opérations de construction et de rénovation des bâtiments scolaires.
- Le taux du FCTVA est de 15.482% alors que nous avons payé une TVA sur la base d'un taux de **19.6 %**
- **Taxe d'aménagement** : 400 000 €
- **Les Amortissements** : 1.066.239 €
- **Les Cessions** : **1.071.078 € (cessions de terrains des Montfrais 321.078 € et du chemin neuf : 750 000 €)**
- **Le virement** de la section de fonctionnement : sera de 1.083.245 €

- **L'affectation** du résultat de fonctionnement 2014 (compte 1068) qui se monte à 2.989.238 €.

2- Les ressources externes

- Les subventions d'investissement : 1.114.612 € dont :
 - 1.004.809 € au titre du fonds de concours de la CALP.
 - 100 000 € au titre des réserves parlementaires qui seront affectés aux travaux des bâtiments scolaires de la Fontaine Bertin.
 - 9 803€ au titre de la subvention départementale pour des travaux réalisés dans le parc Cadet de Vaux.
- Et l'emprunt qui sera de 1.200.000€ en application de notre politique de désendettement.

La dette de la ville

Avant toute chose je voudrais ici rétablir la vérité en ce qui concerne notre dette et rassurer mes collègues. Notre annuité en capital et en intérêt est assurée sans retard régulièrement tous les ans.

Je ne comprends pas ceux qui disent ou écrivent que nous ne pouvons faire face à nos obligations dans ce domaine, cela relève de l'incapacité des auteurs à comprendre les documents comptables que nous mettons à leur disposition ou qu'il s'agit tout simplement d'une mauvaise foi évidente. Non seulement nous avons la capacité d'honorer nos engagements mais mieux encore nous nous désendettions.

En 2015, la ville continue activement sa politique de désendettement.

Le niveau de capital restant dû en fin d'année sera de 37.8 M€ soit 3 M€ de moins qu'en 2014.

Depuis 2010, la ville s'est donc désendettée de 9.6 M€ soit une baisse de 20%.

Dans les années à venir, les annuités diminueront en capital et en intérêts :

Exercice	Encours de dette 1^{er} janvier
2010	47,32M€
2011	48,07M€
2012	46,68M€
2013	43,17M€
2014	43.05M€
A fin 2015	37.80M€

J'en profite pour rappeler que la structure de notre dette est constituée à :

- 93% de taux fixes ou préfixes,
- 7% de taux « à barrière » indexé à l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).

Nous n'avons aucun emprunt dit structuré c'est-à-dire toxique ni réel ni potentiel.

CONCLUSION

Voilà ce que j'avais à vous dire au nom de la majorité pour le budget primitif qui sera débattu lors du Conseil du 30 mars prochain.

Vous avez pu constater, budget après budget, combien nos marges de manœuvre se réduisent inexorablement non pas de notre fait mais par les dispositions arbitraires que prend le gouvernement en matière financière.

Comme vous le savez, l'état se défait sur les communes pour augmenter encore et toujours la fiscalité et faire des collectivités des boucs émissaires. Il s'agit, en fait, d'un transfert de l'impopularité fiscale. Celles-ci se trouvent contraintes d'augmenter la fiscalité sur les familles et réduire les investissements pour compenser la perte de recette confisquée par l'état.

Nous sommes, nous aussi confrontés à cette situation inédite. S'il est normal de participer à l'effort collectif pour le redressement des finances publiques, la brutalité de la méthode, risque, si nous ne prenons pas garde, de nous conduire à une impasse financière.

Notre expérience est le socle sur lequel s'appuie notre gestion, avec courage, lucidité et réalisme nous continuons à gérer notre commune en nous adaptant à l'évolution de la réglementation et des lois de finances successives.

Dans ces moments difficiles et parfois dramatiques seule la réalité doit s'imposer à tous et les ambitions personnelles ne doivent en aucun cas aveugler certains d'entre nous.

Plus que jamais le rôle d'un élu doit être responsable et utile, utile à la population qui l'a élu et privilégier l'intérêt collectif à l'intérêt partisan et en finir avec les petites phrases assassines dont certains n'ont pas conscience de la portée ni des conséquences éventuelles.

Cette année encore et malgré toutes ces contraintes, notre budget répond aux besoins et à l'avenir des Franconillois. Et, à ce titre, je remercie les nouveaux élus pour avoir très rapidement assumés les responsabilités que leur ont été confiées par Monsieur le Maire avec compétences et efficacité.

Je n'oublie pas, non plus, tous les employés municipaux qui ont, chacun dans son domaine, contribué à la préparation de ce budget.».

M. RAISSÉQUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Merci Monsieur le Maire,

C'est un moment important que le débat sur les orientations budgétaires. Franconville est la dernière commune du Val d'Oise à organiser son débat d'orientation budgétaire et sera la dernière à voter son budget le 30 mars prochain.

Un petit mot sur la méthode. Même s'il y a un léger mieux, car nous avons reçu la note de synthèse en amont de la commission, des informations élémentaires n'y figurent pas. Nous avons donc posé trois questions simples, préalablement, au conseil municipal.

Premièrement, la note précise que les charges générales s'élèvent, en 2015, à 10 065 819 € contre 11 422 148 € en 2014. Quelles réductions de dépenses ont permis cette économie de 1 356 329 € ? Quelle en est la ventilation précise ?

Deuxièmement, il est indiqué que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement y compris l'affectation du compte de résultat s'élève à 4 072 000 € en 2015 contre 3 824 000 € en 2014. Comment se décompose ce virement à la section d'investissement ? Quel est le montant de l'autofinancement ? Comment est-il calculé ?

Troisièmement, les dépenses d'équipement brutes s'élèvent à 4 377 786 €. Quelle est la part du reste à réaliser parmi ces dépenses ?

Monsieur Souied n'apporte aucune réponse précise à ces questions, pourtant, simples.

Sur le contexte budgétaire, vous parlez encore de la baisse des dotations. Vous connaissez notre position. Ce sujet n'est pas nouveau et mérite d'être traité avec lucidité. Pourquoi les collectivités locales ne participeraient-elles pas à l'effort financier alors que les ménages et les entreprises y ont consenti de manière importante depuis 2010.

En dépense de fonctionnement, la baisse des charges à caractère général de plus 1,3 millions d'euros est bien évidemment liée à la suppression du Jumping, mais vous ne pouvez l'avouer après avoir dit aux Franconvillois que le budget de la manifestation était équilibré ! C'est pourtant la première économie importante que vous réalisez.

Sur l'investissement, le niveau n'a jamais été aussi faible. Nous notons que dans les recettes d'investissement figurent la vente de la parcelle rue du Chemin Neuf alors que vous nous aviez indiqués vouloir installer le service des espaces verts sur ce terrain.

Concernant le désendettement, vous parlez de 10 millions d'euros depuis 2010. C'est à mettre en parallèle de la vente de terrains municipaux pour 11,5 millions d'euros depuis 2009.

Nous ne partageons pas les orientations de ce budget d'austérité.

M. MAYENOBE (Liste «Faire Front Pour Franconville »)

Je ne ferai pas de long discours et rappellerai notre position déjà exposée lors de la campagne des élections municipales de 2014 :

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous persistons à considérer que les charges de personnel sont disproportionnées et qu'il y a des économies substantielles à faire.

Aussi est-il impératif de procéder à un audit afin de déterminer les postes pour lesquels une mutation des structures et des comportements au travail s'impose (fonctionnement des services, missions, productivité, absentéisme etc...) notamment en ce qui concerne le Centre municipal de Santé.

Notre intuition a toujours été qu'il y avait trop d'employés municipaux à Franconville par rapport à la population de notre commune.

En ce qui concerne la situation de la dette, nous constatons que son niveau (capital et intérêts) est de près de 40 millions d'Euros ce qui représente plus de 1 200 Euros par habitant soit, en moyenne pour une famille, plus de 3 600 Euros c'est à dire 2 mois ½ de SMIC (!), chiffre qui parle de lui-même et a le mérite d'être clair pour nos concitoyens.

En conclusion, vous l'aurez compris, notre Groupe ne peut que manifester son désaccord concernant vos orientations pour 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des orientations budgétaires pour le Budget Primitif 2015 de la ville.

QUESTION N°3

FINANCES : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 – ASSAINISSEMENT
(M. SOUJED).

Le budget a été élaboré de la manière suivante :

1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'élève à 2.7 M€ contre 2.9 M€ en 2014.

Les dépenses

Les charges générales s'élèvent à 171 500 € contre 173 000 € en 2014.

Les charges de personnel s'élèvent à 378 350 € contre 365 200 € en 2014. L'augmentation de 3.60 % s'explique par le mécanisme du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), par la revalorisation indiciaire des catégories B et C décidé par l'Etat et par l'augmentation des charges sociales.

Les charges en intérêts de la dette s'élèveront à 244.45 € en 2015.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 301 881.32 € contre 296 688.19 € en 2014.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement du résultat s'élève à 206 778.76 M€.

Les recettes

Pour 2015, les recettes d'exploitations s'élèveront à 847 300 € réparties comme suit :

- 815 000 € pour la redevance d'assainissement. Depuis juillet 2014, la société Fayolle est le nouveau délégataire de service public pour l'assainissement collectif et non collectif.
- 30 000 € pour la participation à l'assainissement collectif
- 2 300 € pour le prélèvement en milieu naturel.

2 / BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'élèvera à 758 000 € contre 1.18 M € en 2014. Les dépenses d'équipement brutes (comprenant les restes à réaliser) seront de 665 000 € contre 1 096 954.32 € en 2014.

En 2015, la priorité sera d'entretenir les réseaux existants, il est prévu que la compétence d'assainissement soit transférée à la Communauté d'Agglomération le Parisis en janvier 2016.

Les principaux postes de dépenses

- Travaux d'extension de réseaux et divers bâtiments publics (433 745.88 €)
- Opération de chemisage rue Maurice Berteaux (150 000 €)
- Travaux dans le bassin du Bois des Eboulures (50 000€).

Les recettes

✓ *Les ressources propres*

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA): **73 624 €**, cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé par l'article L1615-6 du CGCT soit 15.482% au titre des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2013.
- Amortissements : **301 881.32 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **206 778.76 €**.

3/ SITUATION DE LA DETTE

En 2015, le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **19 279.82 €** cela concerne 6 emprunts dont 5 octroyés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du subventionnement d'opérations d'investissement. Ces prêts sont exonérés d'intérêts.

La délibération n'est pas soumise au vote de l'assemblée délibérante, elle permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que les principales lignes directrices.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des orientations budgétaires pour le budget primitif 2015 de l'Assainissement.

QUESTION N°4

SCOLAIRE : FUSION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES FERDINAND BUISSON 1 ET 2.

(MME CAVECCHI)

Il est demandé au Conseil municipal de donner son avis quant à la fusion des écoles Ferdinand Buisson 1 et Ferdinand Buisson 2.

Comme tenu du prochain départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire Ferdinand Buisson 2, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale propose de fusionner les deux écoles à compter de la prochaine rentrée scolaire de l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil d'école de l'élémentaire Buisson 1 réuni, le lundi 9 février 2015, a donné un avis favorable. Celui de l'élémentaire Ferdinand Buisson 2 réuni, le vendredi 13 février 2015, ne s'est pas prononcé.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE un avis favorable à la fusion de ces deux écoles pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015/2016.

QUESTION N°5

D.G.S. : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (du 27^r au 05/02/2015)

- 15-024** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet Betti pour la Résidence « le Vieux Marché » le 02/06/2015.
- 15-025** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet ASHRC pour le Hameau de la Ruelle Carnot le 21/02/2015.
- 15-026** : Contrat de cession relatif à une animation autour de jeux du monde dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs élémentaire Arc-en-ciel le 25 février 2015 soit 590 €.
- 15-027** : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel de l'Epine Guyon pour l'assemblée générale avec le Cabinet Betti pour la Résidence « les Bruyères I » le 01/04/2015.
- 15-028** : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel de l'Epine Guyon pour l'assemblée générale avec le Cabinet Foncia Vaucelles pour la Résidence « Rêve de Parc » le 08/04/2015.
- 15-029** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet GIEP pour la Résidence « Les Terrasses Séquoia » le 4 mars 2015.
- 15-030** : Contrat de cession relatif au spectacle « Le Plus Beau Jour » à l'Espace St Exupéry le 06/02/2015 pour 2954 €.
- 15-031** : Contrat de cession relatif à l'organisation d'un atelier de sensibilisation au concert du duo Benzakoun « Danses autour du Monde » à l'Espace St Exupéry le 14/02/2015.
- 15-032** : Contrat de cession relatif au concert de Mayra ANDRADE à l'Espace St Exupéry le 06/03/2015 pour 7913€.
- 15-033** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec l'Union des Maires du Val-d'Oise pour un élu le 03 mars 2015 soit 185 €.
- 15-034** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec l'Union des Maires du Val-d'Oise pour un élu le 05 février 2015 soit 185 €.
- 15-035** : Contrat de maintenance et licences complémentaire avec la Ste Landpark soit 3632 €.
- 15-036** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet Foncia Vaucelles de Taverny pour la Résidence Leclerc le 25/03/2015.
- 15-037** : Contrat de cession relatif au spectacle « Corentin le pantin » dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs maternels du 27/02/2015 soit 900 €.
- 15-038** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet Betti de Sannois pour la Résidence « les Bruyères » le 17/04/2015.
- 15-039** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet Loiselet t& Daigremont pour la résidence « François Villon » le 11 mars 2015.
- 15-040** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet DELAPORTE pour la Résidence « Le Plessis-Bouchard » le 6 mai 2015.
- 15-041** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Loiselet & Daigremont de Franconville pour la Résidence « le Moulin » le 07/04/2015.
- 15-042** : Contrat de cession relatif à 2 ateliers de découpages à la Médiathèque le 7 mars 2015.
- 15-043** : Contrat de cession relatif au spectacle « Nina » à l'Espace St Exupéry le 19/03/2015 pour 26.375 €.

- 15-044** : Convention avec CLE pour des cours de français.
- 15-045** : Marché portant sur l'adhésion au service assistance formation en ligne conclu avec Ciril pour le service D.R.H. soit 3170 €.
- 15-046** : Convention pour la formation « Gestes et postures » autour de l'enfant les 16 et 17 mars 2015.
- 15-047** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec CEMEA.
- 15-048** : Convention sur l'organisation d'un congrès de cardiologie pour un agent le 02/04/2015.
- 15-049** : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec Formation et Territoires pour un élu le 17/03/2015 soit 490 €.
- 15-050** : Fin de mise à disposition d'un logement de fonction instituteur à un professeur des écoles.
- 15-051** : Fin de mise à disposition d'un logement de fonction instituteur à un professeur des écoles.

QUESTIONS DIVERSES

Question posée par le Groupe « Faire Front pour Franconville »

Dans le Journal municipal, le rédacteur des différentes rubriques et de la « Tribune Libre » du groupe « Franconville, une ambition partagée » a pris la fâcheuse habitude, quand il critique les prises de position du groupe « Vivre à Franconville », de le qualifier d' « opposition » tout court.

Or, s'ils sont effectivement « opposés » à la politique de la majorité municipale, les élus de ce groupe, qui ont fait liste commune avec les représentants du Parti Socialiste, ne constituent que l'opposition de Gauche.

Il existe, au sein du Conseil municipal, une autre opposition : celle des élus du Front National du groupe « Faire Front pour Franconville » qui a ses propres analyses de la politique menée par la majorité qui, cela ne vous étonnera pas, diffèrent singulièrement de celles de la Gauche. Il convient donc de bien les différencier ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, par exemple, dans le Journal municipal de mars 2015, traitant du Plan Local d'Urbanisme, est-il écrit : « Voilà pourquoi ceux qui dénoncent les constructions de logement à Franconville sont définitivement malhonnêtes ! Ce sont les lois de leur tendance politique que nous appliquons ! » alors que les parlementaires du Front National n'ont jamais voté les lois SRU ou ALUR !

De la même manière, dans la « Tribune libre » du même numéro, intitulée « *L'Académie des impositeurs* », traitant des finances locales, le terme générique « opposition » est utilisé sans nuance alors, qu'à l'évidence, le différent exposé oppose la majorité avec les élus de Gauche.

Nous exigeons donc, pour la bonne information des Franconillois et pour éviter toute équivoque, que, dorénavant, soit bien précisé, notamment dans le Journal municipal, à quelle opposition la majorité s'adresse quand elle conteste un aspect de sa politique !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Franconville, le 11 mars 2015

Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE